



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 18 juillet 2025

Gestion de l'eau : les préfets de Nouvelle-Aquitaine dressent un premier bilan du Plan eau de l'État et renforcent leur mobilisation face au risque de sécheresse

Alors que l'été 2025 débute sous des températures élevées, la Nouvelle-Aquitaine fait déjà face aux premiers signaux de tension sur la ressource en eau qui rappellent l'intensité de la sécheresse de 2022 et confirment les projections scientifiques : les étés chauds et secs deviennent la norme.

Dans ce contexte, le préfet de région Étienne GUYOT a réuni l'ensemble des préfets de département ce mercredi 16 juillet à Angoulême pour faire un point d'étape de la mise en œuvre du Plan eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine (PEENA) et mutualiser les bonnes pratiques. Cet échange a également été l'occasion de renforcer la coordination des actions publiques pour concilier les usages en matière d'alimentation en eau potable, d'agriculture et d'industrie ainsi que de préserver les milieux aquatiques.

Adopté début 2023, le PEENA comprend 55 actions, aujourd'hui toutes engagées ou en cours de mise en œuvre. Ce plan s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- **Préparer l'avenir avec les collectivités**

L'État accompagne les collectivités dans leurs projets grâce aux Agences de l'eau (2,43 milliards d'euros pour le bassin Loire-Bretagne et 2,19 milliards d'euros pour le bassin Adour-Garonne) et à la Banque des territoires. Il soutient également le regroupement des structures de gestion de la ressource en eau et de l'assainissement, comme le montre l'accord qui sera signé le 18 juillet entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le syndicat des eaux de la Creuse et le Conseil départemental pour faire face aux difficultés d'approvisionnement révélées dans certaines communes lors de la sécheresse 2022. Dans ce cadre, l'agglomération de Guéret va bénéficier d'une nouvelle usine d'eau potable estimée à 9 millions d'euros, mutualisée avec les territoires ruraux à proximité. L'enjeu est de soulager le cours d'eau de la Gartempe, fortement impacté par les derniers épisodes de sécheresse, en prélevant dans un barrage EDF sur la Creuse.

- **Sécuriser l'alimentation en eau potable**

Le nord de la Nouvelle-Aquitaine a été particulièrement touché ces dernières années par des problèmes de pollution qui ont nécessité la fermeture de captages (1 sur 3 en Charente-Maritime et 1

sur 4 en Deux-Sèvres). Toutefois, la démarche lancée depuis les années 2000 par l'État et la Région porte ses fruits en matière de qualité : 70 % des captages protégés depuis plus de 10 ans voient une stabilisation et 25 % une amélioration. Pour aller plus loin, les préfets accélèrent la mise en œuvre de mesures réglementaires de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires et aident les responsables de la distribution de l'eau potable dans l'élaboration des plans de gestion sanitaire et de sécurité des eaux, obligatoires d'ici fin 2027.

- **Encourager le dialogue au cœur des territoires pour le partage de la ressource et répondre au besoin d'adaptation face au changement climatique, notamment de l'agriculture**

L'État organise la conciliation des usages et la juste répartition des efforts entre les différents utilisateurs (industrie, agriculture et alimentation en eau potable), à l'image du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle en Dordogne signé le 2 juillet. Il concrétise le succès de la concertation locale et l'engagement des acteurs du territoire pour un partage équitable de l'eau en se projetant à 2050. Face au déficit estimé à cette période, l'étude d'une retenue structurante multi-usages en amont du bassin de l'Isle viendra compléter les nombreuses actions d'économie d'eau et de restauration des milieux aquatiques (zones humides et cours d'eau) déjà mises en oeuvre par l'ensemble des partenaires. Seize démarches de ce type sont aujourd'hui engagées en Nouvelle-Aquitaine sur les bassins versants les plus en tension.

- **Réutiliser les eaux usées traitées**

Depuis 2008, les prélèvements d'eau ont déjà été réduits significativement, avec une baisse de 10 % pour l'agriculture et de 40 % pour l'industrie. Pour faire face aux effets du changement climatique, la Nouvelle-Aquitaine doit cependant continuer à s'adapter. La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est l'une des solutions permettant d'importantes économies d'eau. Vingt-huit projets de ce type sont actuellement recensés dans la région et un guichet unique a été mis en place par chaque préfet de département pour orienter efficacement les porteurs de projets. Par exemple, dans les Pyrénées-Atlantiques, une mission inter-services de la préfecture dédiée à la REUT a accompagné la Brasserie basque de Bardos à doubler sa capacité de production tout en réduisant sa consommation d'eau de 70 %.

Dans l'immédiat, les préfets sont également pleinement mobilisés face au risque de sécheresse. Tous les départements de Nouvelle-Aquitaine ont, au moins par endroit, franchi les seuils d'alerte ou de crise, conduisant les préfets à prendre des mesures de restriction. Ils appellent chacun à adopter des comportements responsables et économes face à la raréfaction de la ressource.

« Préserver l'eau, c'est préserver l'avenir de nos territoires. Les plus récentes projections, notamment le rapport du haut-commissariat à la stratégie et au plan de juin 2025 mais aussi les études locales, confirment que de graves tensions pèseront en 2050 sur les écosystèmes et les usages de notre région. Face à ces effets du changement climatique qui s'accroissent, l'État agit au quotidien pour garantir un accès durable à la ressource en eau sur tous nos territoires. » Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.